



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Délibération n° DCM23-07-05P17

**Urbanisme - Extension de la Z.A.C de Fontenay –
2^{ème} phase – Approbation d'une nouvelle convention
de participation au financement des équipements
publics entre la Commune et SCCV HAMEAU DE
FONTENAY**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 28

Date de la convocation :
29 juin 2023

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Marie Sabatier, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Jean-Marie Sabatier à M. Gérard Bessière

M. Jean François Faustin à M. Georges Elnecave

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Franck Rugani à Mme Marie Passieux

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Georges Bélart

Par délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil Municipal a approuvé la modification du dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la Z.A.C. de Fontenay ainsi qu'une convention type à intervenir entre la Commune et les constructeurs définissant, conformément aux dispositions de l'article L.311.4 du Code de l'urbanisme, les modalités de leur participation au financement des équipements publics.

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 25 mars 2010, la modification du mode de calcul de la participation à la ZAC de Fontenay et une nouvelle convention type de participation au financement des équipements publics.

Dans le cadre d'un programme de construction de 51 logements collectifs sur les parcelles cadastrées section CI n° 259 et CI n° 303 situées rue Jean Rouaud à Fontenay, une demande de permis de construire a été déposée le 9 mai 2023 par SCCV HAMEAU DE FONTENAY, domiciliée 200 avenue de Gambetta - 34 400 LUNEL.

Dans ce cadre, une nouvelle convention de participation au financement des équipements publics doit donc être passée avec SCCV HAMEAU DE FONTENAY représentée par M. SOMMAIN Jean-Paul.

Il est précisé qu'un permis de construire avait déjà fait l'objet d'une signature de convention de participation sur le même site par la SAS PREMIERE PIERRE sur la base d'une délibération en date du 1^{er} février 2023, mais ce permis ayant fait l'objet d'un refus en date du 30 mars 2023, la précédente convention devient caduque.

La surface de plancher totale de la construction étant de 4 517 m², le montant de la participation supplémentaire due par le constructeur pour le financement des équipements publics de la Z.A.C. s'élève à la somme de 350 157,84 € HT soit 420 189,41 € TTC qui sera versée à la Commune de la façon suivante :

- 50 % au démarrage du chantier par le constructeur,
- 50 % à l'achèvement des travaux ou six mois après le lancement du chantier par le constructeur.

Cette convention constitue une pièce obligatoire du dossier de permis de construire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la nouvelle convention de participation au financement des équipements publics à intervenir entre la Commune et SCCV HAMEAU DE FONTENAY, représentée par M. SOMMAIN Jean-Paul, telle que proposée ci-dessus,
- de préciser que la recette correspondante sera inscrite au budget de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 28 juin 2023.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec une voix CONTRE (Mme Claudine Soulairac),

APPROUVE la nouvelle convention de participation au financement des équipements publics à intervenir entre la Commune et SCCV HAMEAU DE FONTENAY, représentée par M. SOMMAIN Jean-Paul, telle que proposée ci-dessus,

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE